

**Mairie de BLAY
14400**

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2015**

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

Convocation du : 10 Octobre 2015

Nombre de conseillers :

Elus : 10

Présents : 8

Pris part à délibération : 9

L'an deux mille quinze, le 15 Octobre, à vingt heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Maire-Adjoint, William THAREAU, Alexandre GOURBIN, Damien JUMEAU, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Noëlle GERONIMI, Céline SIMON Conseillers Municipaux

Absents : Mademoiselle Elisabeth ETIENNE (Donne Pouvoir à Monsieur Luc BEAUBRAS), Monsieur Stéphane RIZZO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU

Approbation et signature du registre

ORDRE DU JOUR

URBANISME :

- Permis de construire Mr FAFIN et Mlle TRICARD – DCM

SUBVENTION :

- Demande de subvention Téléthon – DCM
- Demande de subvention Association les Joyeux Colibris - DCM

- Subvention du Conseil Départemental.

**DCM 60/2015 – PERMIS DE CONSTRUIRE Mr FAFIN et Mme TRICARD
N° 014078150004**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire modifié de Mr FAFIN et Mme TRICARD, le projet se situe :
Voie Le Saubénard – 14400 BLAY
N° de parcelle Section A N° 372

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**- DECIDE : de donner une réponse favorable à la demande de permis de construire
N° 014078150004 de :**

Mr FAFIN et Mme TRICARD, le projet se situe :

Voie Le Saubénard – 14400 BLAY

N° de parcelle Section A N° 372

Il est à noter que la décision prise par le Conseil Municipal sera conditionnée par l'obtention d'un accord du concessionnaire « Eaux de Normandie » qui gère la canalisation d'eau qui traverse la parcelle Section A N°372.

DCM 61/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association AFM TELETHON, celle-ci sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix contre et 1 voix pour

- DECIDE : de ne pas attribuer de subvention à l'Association AFM TELETHON.

DCM 62/2015 – DEMANDE DE SUBVENTION ASS. LES JOYEUX COLIBRIS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association Les Joyeux Colibris, celle-ci sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- DECIDE : de ne pas attribuer de subvention à l'Association Les Joyeux Colibris.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental qui mentionne le montant de la subvention accordée pour l'assainissement du Douet Bérot par le biais de l'A.P.C.R., dont le montant est de 1 614.00 € sur environ 6 000.00 € de travaux.

Présentation du projet de bulletin municipal.

La salle polyvalente a fait l'objet d'une visite de sécurité, dont les points suivants ont été relevés :

Le registre de contrôle gaz et électricité n'était pas à jour.

Des travaux doivent être réalisés, notamment les batteries des blocs secours. La centrale alarme incendie se trouve être dans la même situation, l'alarme n'est plus produite, les pièces détachées sont difficilement trouvables.

L'électricien fait son possible pour le faire à moindre frais.

Un devis de moins de 1 000.00 € a été effectué pour les blocs de secours.

Monsieur le Maire a validé de devis.

Fin de séance 21h30

Philippe LAUNAY	Luc BEAUBRAS
William THAREAU	Damien JUMEAU

Noëlle GERONIMI	Marie-Paule CAMBRON
Céline SIMON	Alexandre GOURBIN